



La CONCACAF Annonce un Nouveau Code de Conduite pour l'ensemble de ses Partenaires Actuels et Futurs

*Les normes et protocoles renforcés permettront d'accroître la responsabilisation
et d'améliorer l'efficacité opérationnelle*

Miami (mardi 20 octobre 2015) - La Confédération de Football Association d'Amérique du Nord, d'Amérique Centrale et des Caraïbes (CONCACAF) a annoncé aujourd'hui le lancement de son nouveau Code de Conduite des Partenaires. Le Code de Conduite des Partenaires, sollicité par le [Cadre de Réforme de la CONCACAF](#) publié en juillet 2015, établit des normes et des protocoles plus stricts pour les parties fournissant à la CONCACAF un produit ou un service, ou auxquelles la Confédération effectue des paiements ou fournit des services. Les partenaires de football, les partenaires corporatifs, les partenaires médias et les partenaires prestataires ont la responsabilité d'adhérer à ce code, lequel entre immédiatement en vigueur, pour pouvoir traiter avec la CONCACAF.

La Confédération a expliqué dans un communiqué que "Nos fans, nos joueurs, nos sponsors et nos Associations Membres comptent sur nous pour exercer nos activités en conformité avec les normes d'éthique les plus rigoureuses ; cela inclut nos affaires avec nos partenaires. Ce nouveau Code de Conduite souligne la responsabilité qui est la nôtre d'améliorer de façon substantielle les opérations de la CONCACAF, et permet à la Confédération d'accomplir efficacement sa mission : promouvoir et faire avancer le football."

Le Code de Conduite des Partenaires se focalise sur trois pôles : Pratiques en matière de Conformité aux Lois et Règlements, Pratiques Commerciales, et Pratiques de Travail & Droits de la Personne.

Pratiques en matière de Conformité aux Lois et Règlements

Les partenaires de la CONCACAF et leurs représentants mèneront leurs activités d'affaires dans le strict respect des lois et règlements applicables des États, régions et communautés au sein desquels ils opèrent.

Pratiques Commerciales

Les partenaires de la CONCACAF et leurs représentants mèneront leurs activités et interactions commerciales avec intégrité et de façon conforme aux obligations prévues par leurs accords respectifs avec la CONCACAF.

Pratiques de Travail & Droits de la Personne

La CONCACAF attend de ses partenaires qu'ils partagent son engagement envers les droits de la personne et l'égalité des chances en milieu de travail. Tous les partenaires de la CONCACAF doivent suivre l'engagement de la CONCACAF en faveur d'un environnement de travail exempt de harcèlement et de discriminations illégales, et utiliser des pratiques de travail en pleine conformité avec les lois et règlements applicables.



Le Code de Conduite exige expressément que les partenaires se conforment aux lois anti-corruption des pays au sein desquels ils conduisent leurs affaires, y compris l'*U.S. Foreign Corrupt Practices Act* (Loi fédérale américaine de lutte contre la corruption) et l'*U.K. Bribery Act* (Loi britannique sur la corruption), et qu'ils s'abstiennent d'offrir des cadeaux ou d'effectuer des paiements aux membres du Comité Exécutif et aux employés de la CONCACAF. Le Code fixe également des restrictions pour les partenaires traitant avec un employé ou un représentant qui a un membre de famille détenant un intérêt financier significatif dans les activités des partenaires.

Conformément au Cadre de Réforme de la CONCACAF, le Code de Conduite autorise la Confédération à auditer les contrôles internes et l'efficacité opérationnelle de ses partenaires. La CONCACAF va également mettre en place un Numéro Direct dédié à l'Éthique des Partenaires, supervisé par l'équipe de la Confédération en charge de la conformité, qui permettra aux informateurs de signaler de façon sécurisée des comportements douteux ou une possible violation du Code de Conduite.

Les partenaires actuels de la CONCACAF ont la responsabilité de se conformer au Code de Conduite et de sensibiliser tous les employés et représentants menant des activités commerciales pour le compte de la Confédération. La conformité au Code de Conduite des Partenaires constituera dorénavant un prérequis lors du processus de sélection des partenaires de la Confédération.

Le Code de Conduite des Partenaires de la CONCACAF est disponible via le lien suivant: [Code de Conduite des Partenaires](#)